



Nous nous y étions engagés, voici le premier numéro de notre journal local « Les Echos de Douchy-Montcorbon ». Recueil d'informations sur l'actualité, celle passée et celle à venir, dans notre commune.

Ce qui s'est passé :

- 👉 Malgré les conditions météorologiques difficiles, **les employés municipaux** ont travaillé avec beaucoup d'énergie à fleurir, entretenir et agrémenter la commune. Le résultat est là ! 
- 👉 Nos **deux secrétaires de mairie** ont aménagé leurs horaires en fonction de la canicule mais ont assuré un maintien des services, sans faille.
- 👉 **Cimetière** de Douchy : un état des lieux a été effectué. Le règlement intérieur a été revu et corrigé. Il ne sera consultable qu'en mairie. Les règles seront rappelées par des pictogrammes affichés aux entrées. Le cimetière de Montcorbon est en cours.
- 👉 **5 mariages** ont été célébrés (2 à Montcorbon et 3 à Douchy) 
- 👉 **9 bébés** sont nés (2 à Montcorbon et 7 à Douchy) 
- 👉 5 personnes sont décédées (3 à Montcorbon et 2 à Douchy).
- 👉 **Le site internet** officiel de la mairie a été remis à jour et prévoit de se refaire une beauté très bientôt. <https://douchy-montcorbon.fr>.
- 👉 A plusieurs reprises, les gens du voyage sont venus s'installer. Systématiquement, des élus sont intervenus pour gérer la situation.
- 👉 La pancarte « stade **Alain Delon** » a été installée ainsi que la plaque, au nom de l'acteur, de « La Route des Illustres ».
- 👉 Une **quatrième** salle de classe, entièrement rénovée, s'est ouverte à l'école du haut.
- 👉 Depuis juin dernier, un **poissonnier** itinérant est présent chaque mercredi soir de 16h à 19h sur la placette de Douchy . Mélou, avec son food-truck, proposant des **produits créoles**  l'a rejoint depuis le 02 septembre.



A venir :

- 👉 Le **feu d'artifice**, initialement prévu le 13.07, a été annulé sur ordre préfectoral et sera tiré le 26.09 à 21h30 sur les eaux de l'étang de la Noue. L'ACLDM organise un repas à partir de 19h, suivi d'un bal.
- 👉 Les **associations** reprennent leurs activités pour la rentrée (pour plus de renseignements, contactez la mairie).
- 👉 Deux nouvelles activités sont proposées. **Généalogie** : un jeudi soir par mois, à la maison des associations de Montcorbon (ancienne mairie). Contact : idevaucouleurs@gmail.com ou 06.71.61.62.51. Pour les enfants du CP au CM2, une intervenante en **anglais** propose un atelier à la maison des associations de Douchy. Contact : valdouchynglish@orange.fr ou 06.89.22.96.87 
- 👉 Une **journée citoyenne** de collecte des déchets sera organisée le dimanche 27/09, sur la commune. Participation sur inscription auprès des secrétaires de mairie.
- 👉 Le « **Cinéma dans mon village** » propose une programmation de films, le 3^{ème} mardi de chaque mois, à 17h30, à la salle des fêtes de Montcorbon.

💡 Informations pratiques :

Nous vous rappelons que **le conseil municipal** se réunit chaque mois et que les séances sont publiques. Les différentes **commissions** travaillent sur des projets différents et se réunissent autant que nécessaire.

Vous pouvez rencontrer **Mme le Maire** ou un de ses **adjoints**, en mairie, de 10h à 12h, les samedis suivants : 05/09, 19/09, 03/10, 17/10, 31/10, 14/11, 28/11 et le 12/12.

Le **CCAS** propose également une permanence en mairie le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 12h.

« **Santé pour tous** » : facilite l'accès à la santé et à la prévention. Contact au 07.43.43.32.42. Permanence assurée en mairie, sur rendez-vous. C'est un accompagnement gratuit pour trouver les solutions les mieux adaptées à votre cas.

Si vous avez un téléphone portable, vous pouvez télécharger l'application « **Panneau Pocket** » : informations, en direct, sur VOTRE commune (coupure d'eau, incendies en cours, alertes météo, etc..).

Le secrétariat de la mairie est à votre disposition au 02.38.95.10.29, du mardi au vendredi de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi que le samedi matin de 9h à 12h.

Le **bulletin municipal** paraîtra en janvier 2027.

« Les Echos de Douchy-Montcorbon » sont rédigés par les membres de la commission communication et sont diffusés par la commune.

